

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/71160
23 février 1966
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 18 FEVRIER 1966 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre No A.1.16/495 du 15 décembre 1965 - publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/7055 - concernant les mesures prises par le Luxembourg conformément à la résolution 217 (1965) du Conseil de sécurité en date du 20 novembre 1965.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement luxembourgeois a décidé, après consultation avec ses partenaires du BENELUX, d'étendre les mesures précitées en décrétant un embargo complet sur toutes les importations nouvelles en provenance de la Rhodésie du Sud. Seuls les contrats antérieurs en cours d'exécution pourront être honorés. Ces mesures prendront effet à la date d'aujourd'hui.

Je vous prie de bien vouloir distribuer cette lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Luxembourg
auprès des Nations Unies,

(Signé) Pierre WURTH

